http://www.ujfp.org/spip.php?article4681

Communiqué : LES SANS PAPIERS DANS LES LOCAUX DE LA DIRECCTE 210 QUAI DE JEMMAPS PARIS 10ème

'UJFP en action - Appels et manifestations -

Date de mise en ligne : jeudi 28 janvier 2016

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

MOBILISATION DES TRAVAILLEUR-E-S SANS-PAPIERS DANS LES LOCAUX DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DE PARIS

Ce mercredi 27 janvier depuis 14 h 00, 200 travailleur-e-s sans-papiers, soutenus par l'intersyndicale du ministère du Travail CGT - SNU TEFE FSU - SUD, se sont présentés à la « Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi » (DIRECCTE).

À travers l'Inspection du Travail, les travailleur-e-s sans-papiers veulent rencontrer immédiatement son ministère de tutelle, le Ministère du Travail, afin qu'il mette en place un large processus de régularisations des sans-papiers qui assèche durablement ce terreau d'esclavagisme moderne.

La circulaire Valls de novembre 2012 ne permettant plus que des régularisations au compte-gouttes, il est temps que ces travailleur-e-s, par lesquels se développe un patronat voyou qui s'exonère ainsi de ses charges, rentrent dans leurs droits.

Ces travailleur-e-s, parce que sans-papiers, sont soumis à une surexploitation qui s'amplifie et se banalise, sont de plus en plus contraints au travail au noir ou dissimulé, subissent des cadences infernales pour des salaires de misère.

POUR LA RÉGULARISATION DE TOU-TE-S CES TRAVAILLEUR-E-S SANS-PAPIERS, CONTRE LA SUREXPLOITATION, NOUS EXIGEONS :

- Que tout travailleur sans-papiers soit régularisé sur simple preuve de relation de travail, sans condition de durée, de séjour ou d'emploi,

- Que l'inspection du travail soit dotée d'un pouvoir de régularisation d'un sans-papiers sur simple constat d'une relation de travail,

- L'abrogation de la taxe de l'Office Français de l'Immigration et de l'intégration (OFII), discriminatoire et synonyme de préférence nationale, qui oblige l'employeur à payer une taxe avoisinant les 1000 euros pour l'embauche d'un travailleur sans-papiers, que celui-ci paye en réalité de sa poche.

Contacts presse

Sud Travail Affaires Sociales 06 17 41 56 45

Droits Devant : 06.07.80.99.59

CGT Ministère du travail : 07 83 11 65 23

Copyright © UJFP

Collectif sans-papiers Vitry : 06 29 82 52 96

Coordination sans-papiers : 06 26 33 72 80

Copyright © UJFP